### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

#### DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

## DELIBERATION N° DE\_140918\_2

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

## Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

Séance du 14 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLEIX,

Pouvoirs:

Excusés : M. Julien MOURLON

Absents: M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

Date de convocation 08 septembre 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

# Objet : Achat d'une partie de la parcelle AW 79

Monsieur le Maire informe du projet de création d'un accès entre le chemin de la fontaine de St Silvain et la parcelle AW 127 appartenant à la commune.

M. Jean ALLAIRE, propriétaire du pré AW 79 qui jouxte la fontaine, accepte de céder à la commune, pour un euro, une bande de terrain de 4 mètres de large sur 30 mètres de long en lisière de la parcelle contiguë AW 80, entre le chemin de la fontaine et la parcelle boisée AW 127.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'achat, par la commune, pour un montant d'UN euro, d'une partie de la parcelle AW 79 qui sera cadastrée après document d'arpentage élaboré par un géomètre expert,
- DECIDE que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative,
- INDIQUE que tous les frais concernant cette transaction seront pris en charge par la commune,
- DEMANDE l'incorporation des parcelles dans le domaine privé de la commune,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à intervenir